

Conseil de perfectionnement de l'ENTE

15 février 2022

Pilotage

Présentation du dispositif de pilotage

- * Comité de pilotage réunissant le DRH, le Chef du SPES, la directrice du CMVRH, la directrice de l'ENTPE et le directeur de l'ENTE, chacun pouvant être accompagné d'un adjoint ou d'une personne en charge de la mission.
- * Mis en place le 28 janvier.
- * Réunion mensuelle (prochaine 11 mars)

Objectifs

- * Suivre et piloter l'ensemble des chantiers
- * Prendre et coordonner les arbitrages sur les différents sujets.

Arrêté de restructuration

Présentation du dispositif pour établir l'arrêté de restructuration

- * Groupe de travail DRH-DMAR + pôle RH ENTE + PPSTE4 + Dir ENTE
- * Chef de projet : DMAR
- * 1ère réunion le 26 janvier à renouveler

Objectifs

- * définir le périmètre, les modalités, les étapes et le calendrier
- * rédiger dès que possible un arrêté de restructuration pour signature aux alentours de fin mars

Attendus

- * Un arrêté de restructuration de l'ENTE

Révision des textes réglementaires

Présentation des révisions réglementaires à conduire

- * Groupe de travail DRH – SPES-ACT – ENTPE – ENTE
- * Chef de projet : DRH et ACT

Objectifs

- * préciser les textes impactés : abrogation arrêté ENTE, révision arrêté CMVRH, révision arrêté d'organisation de l'administration centrale du MTE, arrêtés de formation TSPDD et SACDD

Attendus

- * La préparation de la révision des textes réglementaires concernés

Accompagnement des agents

Présentation des dispositions d'accompagnement des agents.

- * Groupe de travail DMAR + chargé mission DRH + Dir Ente + SG RH ENTE + CMVRH
- * Chef de projet : chargé de mission DRH : Jean-Yves DEMARETZ
- * 1^{ère} réunion 03/02

Objectifs

- * accompagner le repositionnement des agents
- * mettre en place un accompagnement individualisé des agents qui ne seraient pas repositionnés
- * mobiliser les outils d'appui aux restructuration, y compris en interministériel

Attendus

- * Plan d'accompagnement individuel des agents
- * tableau de bord de suivi du repositionnement des agents.

Transfert des formations fonctionnaires au CMVRH-CVRH Arras

Présentation du transfert des formations pour le pôle ministériel

- * CoPil réunissant Dir CMVRH + adjoint + Dir CVRH Arras, Dir ENTE, Dir Etudes , Dir CMA, SG ENTE
- * Visite sur site (CMVRH/CVRH d'Arras/Dir ENTE) 07 mars. A renouveler.

Objectifs

- *Finaliser les opérations nécessaires à la prise en charge de ces formations : calendrier, situation des agents, des moyens, gestion de l'immobilier, recours à la formation à distance, conditions de réussites et mesures transitoires
- * Elaborer les fiches de postes pour CVRH Arras / site de Valenciennes

Attendus

- * Déploiement des formations des TSPDD et des SACDD AG et CTT, de la CPI, et des formations continues pour le pôle ministériel par le CMVRH à compter du 1^{er} septembre 2023.
- * Une mise à jour des textes d'organisation de la formation des corps de fonctionnaires concernés.
- * un transfert de la compétence et des ressources humaines,
- * un transfert de responsabilité assurant la continuité du service

Transfert des formations étudiants à l'ENTPE

Présentation du transfert des formations étudiantes de 1^{er} cycle

- * Mise en place d'un CoPil restreint mixte ENTPE/ENTE avec pilotage partagé
- * Mise en place de groupes de travail thématiques mixtes de composition + large
- * Recrutement d'un contractuel « ingénieur pédagogique ». Fiche de poste diffusée en interne, sur la PEP et dans réseau ingénieurs.
- * Visite sur site ENTPE 15 mars. A renouveler

Objectifs

- * Elaborer le projet Bachelor.
- * Définir finement les moyens humains et financiers. Elaborer un budget coût complet pluriannuel (MS, fonctionnement, investissement)
- * Définir les modalités de travail (travail déporter, prise en charge des déplacements à Vaulx-en-Velin...)
- * Préparer le transfert des personnels de l'ENTE ayant vocation à rejoindre l'ENTPE
- * Organiser le transfert des moyens humains et financiers en 2023 et 2024 dans les PLF

Attendus

- * Un dossier de création de bachelor déposé devant la CTI
- * Fiches de postes.

Transfert du CMA au CMVRH

Présentation du processus de transfert du CMA centre ministériel d'appui à la formation à distance

* Groupe de pilotage Dir CMVRH + adjt, Dir CVRH Aix/Arras, Dir ENTE, et Dir CMA.

Réunion mensuelle

Chef de projet : Dir CMA

Objectifs

* Définir les modalités de reprise

* Définir les modalités de travail transversal de CMA au sein du CMVRH (lettres de missions, coopérations avec les autres entités, etc)

* Contribuer à un projet d'intégration dans le projet de service du CMVRH

Attendus

* Le rattachement de l'entité « CMA » au CMVRH,

* La préservation de la mission d'appui auprès des acteurs et des partenariats (aide à la transformation des formations, à la reconnaissance et l'implication du MTE dans le projet interministériel Mentor).

* Des fiches de postes

* Les conditions de réussite de l'intégration (budget, appui CMVRH, rapport d'activités, sites et plateformes)

Dialogue social

Présentation du processus de dialogue social à l'échelon local

- * Réunion de concertation (Comité de suivi) présidée par le Chef du SPES avec les représentants des personnels de l'ENTE
- 1ère réunion 31 janvier à renouveler régulièrement (prochaine en mars)
- * Information du Conseil de perfectionnement 15/02
- * CT ENTE, réunions d'information ouvertes à l'ensemble des personnels de l'ENTE, rencontre avec les directeurs CMVRH et ENTPE
- * Concertation avec le CSSCT de chaque site

Présentation du processus de dialogue social à l'échelon national

- * Information des membres du Conseil de perfectionnement de l'école
- * CTM

Objectifs

- * informer en continu les agents sur l'avancement des chantiers

Attendus

- * poursuite du dialogue social et fluidité de l'information descendante et montante durant la phase à venir
- * réactivité de tous pour anticiper autant que possible les difficultés

Utilisation des locaux à Aix/Valenciennes

Présentation

* Groupe de travail SDAFI + CMVRH + ENTE + ENTPE
1ère réunion le 13 janvier à renouveler en fonction de la précision des différents projets

Objectifs

* redéfinir les périmètres immobiliers à compter de septembre 2023
* définir les responsabilités sur les bâtiments et fonciers non affectés à cette date.

Attendus

* Un plan d'attribution des locaux partagé avec les parties prenantes.
* Un calendrier de transfert
* Des modalités de transfert de la connaissance